



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2022/18

OBJET : Mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association «FC Heiltz-l'Evêque».

Date de convocation

06/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 08
VOTANTS : 08

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

Présents : MM. NICOMETTE Michel, SALLEZ Sébastien, NICOMETTE Emmanuel, HARLE-JACQUET Thierry, BEAUJOIN Sébastien.
Mmes LANFROY Amandine, GAY Martine, GUIHOT Sandy

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine.
Mmes DENIS Laura.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. SALLEZ Sébastien a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle association sportive, dénommée « Football Club d'Heiltz-l'Evêque » vient d'être créée sur la commune.

Afin de pouvoir pratiquer leur sport (entraînements et matchs), l'association demande la possibilité d'utiliser le terrain de foot et les vestiaires attenants, actuellement inutilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** de mettre gracieusement à disposition de l'association le terrain de foot et les vestiaires.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 11 juillet 2022

Le Maire


Michel NICOMETTE



Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

ID : 051-215102716-20220711-DEL2022_18-DE